

**Compte Rendu
Conseil Municipal****Présents**

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Valérie Noiray
René Bonnet
Hélène Lachenal
Marina Catherin
Franck Cursio
Christine Pouchoulin
Véronique Bellemin
Lydie Sarazin
Nestor Goncalves
Flavien Cruiziat
Fabien Geoffray
Carol-Anne Larouzée-
Cervantes

Excusé

Pouvoirs

Christian Ott
(Pouvoir à C. Pouchoulin)
Philippe Criscuolo
(Pouvoir à C.A Larouzée-
Cervantes)

Séance du 03 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : René Bonnet

1. INFORMATIONS

En préambule, Mr le Maire rappelle à l'Assemblée, la réunion publique prévue le 11 octobre prochain relative au bilan du premier semestre du mandat.

De plus, il souligne qu'un habitant de la commune a participé à la Commission Fleurissement afin de faire profiter de ses connaissances dans ce domaine.

En outre, il informe que 4 personnes âgées de la commune nous ont quittées dernièrement.

2. ORDRE DU JOUR

Mr le Maire informe le Conseil que la délibération n° 18.07.05 relative à la servitude de passage des canalisations étant incomplète, il y a lieu de délibérer à nouveau.

En outre, il fait part à l'Assemblée de la possibilité de percevoir du Conseil Régional, une subvention au titre du dispositif Ruralité à condition de déposer le dossier avant le 15 octobre prochain.

Le Conseil Municipal accepte que soient rajoutées à l'ordre du jour, ces deux délibérations.

3. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

4. CCMP

Mr le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur Protière, Président de la CCMP, donne la parole à ce dernier, qui présente à l'Assemblée le rapport d'activité 2017 de l'intercommunalité.

Mr Protière rappelle que chaque année, il est d'usage que le Président de la CCMP présente tour à tour à l'ensemble des communes, le rapport d'activités. Une synthèse du rapport annuel a été adressée à chaque élu.

Il en commente, à la suite, la synthèse qui est présentée simultanément en diapositives vidéo à l'assemblée.

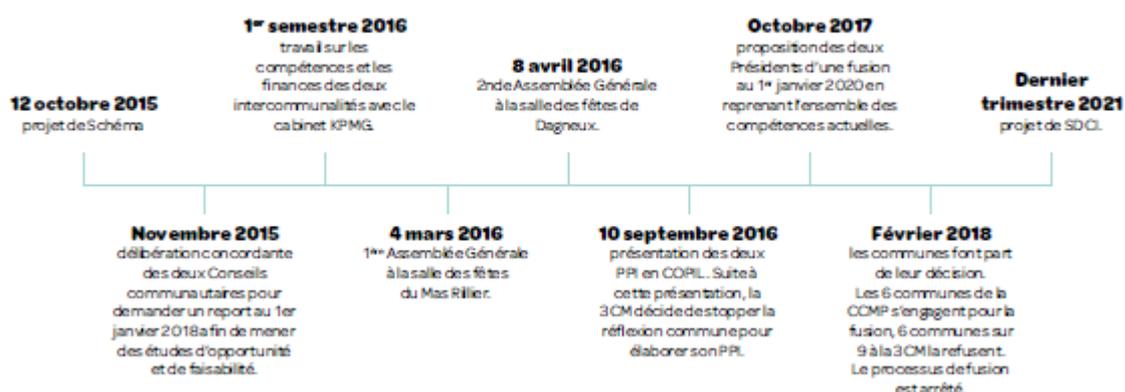
LA GRANDE CÔTIÈRE DE L'AIN

Un projet Inachevé

Véritable fil rouge, les travaux sur l'opportunité d'une fusion entre la 3CM et la CCMP ont marqué et rythmé l'ensemble de l'année 2017.

Malgré une ferme volonté des élus d'avancer collectivement vers un projet plus ambitieux autour de compétences structurantes et d'un territoire plus fort, la fusion de la CCMP et de la 3CM s'est heurtée au refus d'une majorité des communes de la 3CM.

UN BREF RAPPEL DU PROJET



PACTE FINANCIER

La CCMP solidaire de ses communes

→ Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

700 000 €

→ MIRIBEL	191 420 €
→ BEYNOST	120 205 €
→ SMDB	139 245 €
→ NEYRON	101 456 €
→ TRAMOYES	108 791 €
→ THIL	98 883 €

LES CRITÈRES

- L'importance de la population
- Le potentiel fiscal par habitant
- Les charges de ses communes membres

→ Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP)

6 730 092 €

→ MIRIBEL	2 652 987 €
→ BEYNOST	1 929 186 €
→ SMDB	1 629 873 €
→ NEYRON	314 994 €
→ TRAMOYES	156 771 €
→ THIL	46 281 €

FINANCES

Un résultat positif pour l'avenir

→ Fonctionnement

Les marges restent préservées

19 300 356 € de recettes

+5,06% **+5,89%**

DE RECETTES

(retour de la dynamique fiscale dont +13,89% pour la CVAE et rôle supplémentaire de 244 402 €)

DE DÉPENSES RÉELLES

(augmentation des charges de personnel et de gestion courante liée à l'exercice de nouvelles compétences)

→ Investissements

Des projets en gestion

1 417 529 € d'investissements

→ Une année de transition avant d'engager une fin de mandat riche en projets structurants (gymnase La Chana| CSU), extension des vestiaires Ain Sud Foot, extension de l'AMD, Cinéma...)

→ Finances

Des finances saines
pour préserver l'avenir

7 461 838 €

DE CAPITAL RESTANT DÙ

avec une capacité de désendettement inférieure à 3 ans

4 177 733 €

DE RÉSERVE FINANCIÈRE

Une capacité d'auto-financement maintenue à 2,5 M€ à horizon 2020



LE CHOIX D'UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES
PUBLIQUES ET D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

MOBILITÉ

Colibri a fait peau neuve

→ Des abonnements en hausse

La CCMP étoffe son offre de transports avec des services complémentaires modulables, une refonte complète de ses lignes et la création de nouveaux arrêts.



Le résultat, une hausse des abonnements et des voyages cumulée à une baisse du coup d'exploitation, offre de belles perspectives d'avenir.

560 abonnements → soit +34%

4 nouveaux itinéraires

→ et de nouveaux arrêts

62 km de lignes commerciales

95 441 voyages → soit +7%

→ CE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS ET DES SERVICES EST LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PGD

Mr Protière propose que les Maires des communes de Tramoyes, Miribel, Mionnay et St André de Corcy, ainsi que les Présidents des deux Communautés de Communes se rencontrent au sujet de la mobilité, afin de faciliter les transports entre la commune de Tramoyes et les communes de Mionnay et St André de Corcy.

MOBILITÉ

Sécuriser les déplacements sur la Côtière

→ Les chantiers 2017

LE CHEMIN NOIR,
dernière étape du Chemin du Pilon
510 000 € TTC

+ **THIL,**
le franchissement mode doux de l'autoroute
259 465,45€

+ **VIC,**
un entretien régulier
50 203,35€

→ Les projets à l'étude

FAM,
un trottoir adapté et sécurisé
sur la route départementale
+ 2 arrêts Colibri
510 000 € TTC de coût estimé

Une passerelle « mode doux » sur le Rhône
connectera la Côtière au Grand Parc d'ici à 2020.

→ **2019** début des travaux

→ **1,8 M€** de coût estimé du projet,
aidé de plusieurs subventions

→ LA CCMP ENTRETIENT ET AMÉNAGE SES VOIRIES ET ACCÈS EN DÉVELOPPANT LE POTENTIEL DES MODES DOUX

ÉDUCATION

Musique et sport au cœur du projet communautaire

→ AMD

651 élèves

de - de 25 ans / 90 adultes

30 professeurs

pour

27 disciplines

enseignées

→ **714 970€**

de charge nette



L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE SOUVRE À DE NOUVELLES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE

→ IMS

105 classes et

2958 élèves

de la crèche au CM2

77 h d'enseignement

hebdomadaires

→ **186 476€**

de dépenses
de fonctionnement



LA MUSIQUE RAYONNE DANS LES CLASSES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

→ ETAPS

62 classes et

1550 élèves

concernés

63h d'enseignement

hebdomadaires

+ 1 NOUVELLE DISCIPLINE :
la boîte éducative

→ **115 250€**

de dépenses
de fonctionnement



UN SUCCÈS DANS TOUTES LES ÉCOLES

LILÔ

En rythme de croisière

→ Chiffres clefs 2017

227 165

PASSAGES

dont 54% de résidents
de la Côtière

1338

ABONNÉS

5024 CARTES

(familles, forfaits, etc)

66 791,39 €

reversés par Vert Marine dans le
cadre du contrat annuel

71897 PASSAGES

sur juin, juillet, août
(+ 0,48% par rapport à 2016)

→ Les scolaires nagent tous les matins

21 069 scolaires =

29 créneaux horaires pour les collèges

74 créneaux horaires pour les primaires



UNE ANNÉE TRÈS POSITIVE,
BIEN QU'EN-DESSOUS DE L'EXCEPTIONNELLE 2016

CULTURE

Vers un Pôle Culturel et Touristique

→ Lecture publique

La CCMP organise en 2017 son réseau dans un objectif de mutualisation des moyens et des ressources pour plus de qualité.

Une nouvelle compétence

- + Une étude préalable : **28 560 €** de budget

- + **LA DÉFINITION D'UN SCÉNARIO SUITE À L'ÉTUDE :**

1 médiathèque
tête de réseau à horizon 2022

+ 5 bibliothèques municipales

- + **Le recrutement d'un coordinateur**
en 2018 à l'heure de la mise en réseau

→ Spectacle vivant

La CCMP se place au cœur du projet éducatif en accentuant fortement son soutien à l'OCM pour les spectacles scolaires.

50 000 €

de subvention en 2017,

→ soit **+32 613€** par rapport à 2016

↓
UNE RÉFLEXION
COMMUNAUTAIRE SUR
L'ENSEMBLE DU SPECTACLE
VIVANT EN 2018-2019

Mr Protière informe que le coordinateur de la Lecture Publique a été nommé cette semaine. Il souligne qu'une visite de toutes les communes aura lieu le 18 octobre prochain.

21 h 30 Arrivée de Mr Cruizat

CULTURE

Les projets prennent de l'ampleur

→ Cinéma

LE PROJET

350 films
par an

+ de diversité
pour attirer
tous les publics

5 salles
1 espace

de restauration
620 000 € d'achat du
foncier en janvier 2018

LE TERRAIN

620 000 € d'achat foncier
en 2017

à Saint-Maurice-de-Beynost
au lieu-dit « Les Bottes ».

→ Démarrage des travaux
de septembre 2020 à fin 2021

↓
UN PROJET ADAPTÉ
À LA TAILLE ET AU BESOIN
DU TERRITOIRE

→ Subventions aux associations

101 600 €

versés au total aux 6 associations

SOIT +31 413€
par rapport à 2016

- L'Espérance de Beynost **6 500 €**
- OCM / Spectacles scolaires **50 000 €**
- Union Laïque de Miribel / cinéma **22 000 €**
- Dyapason **2 000 €**
- Woodstower **3 250 €**
- Swing sous les étoiles **17 850 €**

↓
DES AIDES FINANCIÈRES
ESSENTIELLES À LA QUALITÉ
DE L'OFFRE CULTURELLE

Mme Sarrazin constate qu'aucune subvention n'est attribuée aux associations de Tramoyes.
Mr Cursio déplore que les associations des communes soient exclues des subventions communautaires.

SPORT

La CCMP s'investit sur tous les terrains

→ Subventions aux associations

129 500 €

versés au total aux 6 associations

SOIT +7 600€

par rapport à 2016

- Ain Sud Foot **90 000 €**
- Côtière handball **13 000 €**
- Vertical Côtière **7 500 €**
- Pétanque Miribel Côtière **3 000 €**
- Saint-Maurice volley-ball Côtière **1 000 €**
- Beynost BMX Côtière **15 000 €**

↓
UNE ACTIVITÉ SPORTIVE
TOUJOURS DENSE ET
PARTICULIÈREMENT VARIÉE
SUR LE TERRITOIRE

→ Ain Sud Foot

En 2017, la CCMP a étudié le projet de rénovation et de mise aux normes des vestiaires d'Ain Sud Foot.

→ RÉCEPTION DES TRAVAUX FIN 2018

891 759 € TTC

DE BUDGET TOTAL

- dont 66 690 € de frais d'études
- et 162 625 € de subventions du Conseil Départemental.

↓
UNE AIDE AU MAINTIEN
DE L'ÉQUIPE
EN NATIONALE 3

14

CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

Agir contre les inégalités

→ Contrat de veille active

20 665 € DE SUBVENTIONS
de la CCMP

8 projets

financés sur l'emploi/insertion, l'éducation et la jeunesse, la santé et l'accès aux droits

→ Maison de services aux publics

Une ambition issue des groupes de travaux « accès aux droits »

Fin 2018 Lancement d'une étude de besoin, potentiel et analyse du modèle économique.

Fin 2019 A l'issue de l'étude, potentielle prise de compétence.

→ CISPD

Le projet de CSU bientôt opérationnel

477 092€ TTC

DE TRAVAUX pour une réception du CSU fin 2018

+ Le recrutement de **2 opérateurs de vidéo protection**

+ L'équipement des forces de l'ordre de **radios mobiles** pour faciliter les relations entre Police Municipale et Gendarmerie

LOGEMENTS ET SOLIDARITÉ

La CCMP anticipe l'évolution du territoire

→ PLH

Le plan local de l'habitat est prorogé et modifié

380 000 €

DE BUDGET

alloués aux actions du PLH sur 2018 et 2019

→ ACTION 1

90 000 €

D'ÉTUDES

préalables aux opérations d'habitat

→ PPGD

Faciliter l'accès au logement social grâce à une procédure de gestion et d'information partagée entre les 6 communes

→ Gens du voyage

Une aire provisoire de grands passages à THIL

Du 1^{er} mai au 30 septembre 2017 à Thil

3,7 hectares sur la zone ACTINOVE.

→ **64 335 €** de coût des aménagements et de la gestion partagés avec la 3CM

→ UNE POLITIQUE DE L'HABITAT SOLIDAIRE ET COLLABORATIVE

EAU & ASSAINISSEMENT

Une ressource préservée et maîtrisée

→ Canal de Miribel

Le contrat territorial entre en action pour la restauration écologique du canal en rive droite.

2 185 000 € HT

DE TRAVAUX PRÉVUS EN 2019

pour le remodelage et recul des berges du canal de Miribel

+ 2 783 705 € HT

pour la restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal ainsi que la restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu.

↓
UN GROUPEMENT DE COMMANDE EST EN COURS DE VALIDATION ENTRE MÉTROPOLÉ 3CM ET CCMP

→ Ruissellement

Le plan d'action 2017 poursuit les actions dans le cadre de la charte agricole

28 833 €

DE FINANCEMENTS

en 2017 (pour 200 000 € sur 5 ans)

→ Assainissement

L'étude du raccordement de THIL à la STEP de Névroz est finalisée

3,5 millions d'euros HT

DE TRAVAUX LANCÉS EN 2018

dont 958 000 € HT investis par la CCMP.

+ La CCMP étudie le potentiel transfert de la compétence eau-assainissement

GESTION DES DÉCHETS

Vers plus d'éco-responsabilité

→ OM et TRI SÉLECTIF

Le tri comme geste citoyen est bien entré dans les habitudes

↻ **4 803,30 t. d'ordure ménagères**
→ + 58 tonnes par rapport à 2016.

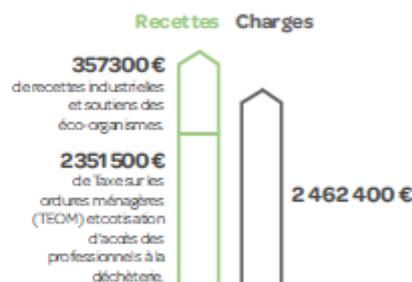
5 690,11 t. en déchèterie

1001 t. collectées en tri sélectif
→ un taux de refus en baisse (-16,9%) ↻

700.76 t. de verre collecté
soit 29,81kg/habitant.
→ + 15% de verre collectés depuis 2015.

124h45 d'animations des ambassadrices du tri pour 2955 élèves sensibilisés

→ Budget



→ **+ 246 400 € d'excédents**
Le budget 2017 du service de gestion des déchets est pour la première fois excédentaire. Les recettes des industriels, et en particulier la vente des matériaux issus de la déchèterie, ont en effet fortement augmenté.

→ AU-DELÀ DE L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL, UN VÉRITABLE ENJEU FINANCIER PORTÉ PAR UNE POLITIQUE PUBLIQUE RESPONSABILISANTE

Mr Protière informe l'Assemblée que le site Philips (Miribel) était à la vente depuis 7 mois. Un projet d'acquisition est à l'étude. Le projet sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire. Il note que le site s'étend sur environ 4.000 m² et que les 2.000 m² de bureaux resteraient à la location si la CCMP faisait l'acquisition de ce site.

Il souligne qu'actuellement la déchèterie occupe 3.500 m² et est insuffisante.

La prévention comme pilier des actions

→ Gaspillage alimentaire

Un vaste projet de réduction des déchets mené dans les cantines scolaires

9 cantines scolaires
du territoire

1 100 enfants mobilisés
pour lancer un vaste projet de réduction des volumes de déchets.

→ **-12 grammes de déchets**
par enfant et par jour soit près de **12% de diminution**

→ Un plan d'aides aux habitants

La CCMP accompagne financièrement les démarches des éco-citoyens

Lombricomposteur → **jusqu'à 75 €**

Broyeur de végétaux → **jusqu'à 400 €**

Composteur de jardin → **50% subventionnés**

Couches lavables → **prêt et aide jusqu'à 250 €**

⊕ **10 conteneurs**
à vêtements sur le territoire

⊕ **3 bornes**
de récupération des vêtements

⊕ **9 000 €**
de subvention à l'association Sols'tisse en 2017 (Côtière Services)

→ UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE APPUYÉE PAR LA CCMP

Il demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur ce rapport d'activité.

Mr Protière souligne que Mr Goy a fait référence à l'éventualité d'une zone artisanale sur la commune. Mr le Président rappelle qu'il s'agit d'une compétence communautaire et que cette zone d'activité a été inscrite au SCOT. Il suggère que Mr le Maire de Tramoyes demande à la CCMP de porter le projet.

Mr le Maire informe qu'il sera nécessaire de travailler avec le SCOT et rappelle que le projet est toujours présent au PLU. Il note que des dirigeants d'entreprises contactent la Mairie au sujet de cette Zone d'Activité. Il informe qu'un rendez-vous est prévu avant la fin du mois avec la vice-présidente de la CCMP en charge du dossier.

Mr le Maire remercie Mr Protière pour sa présentation du rapport d'activités 2017 de la CCMP.

22 h 10 : Départ de Mme Lachenal

DELIBERATION 18/08/01 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA CCMP

Monsieur le Maire invite Monsieur le Président de la CCMP Pascal PROTIERE à présenter le rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de de Communes de Miribel et du Plateau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2017 de la CCMP

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. EMPRUNTS CREDIT AGRICOLE

Mme Fillion rappelle à l'Assemblée le résultat des négociations entreprises avec le Crédit Agricole, relatives à la renégociation des emprunts souscrits auprès de cet organisme bancaire. Elle souligne que cette renégociation permettra à la commune de financer certains projets.

Elle propose de retenir la fréquence des remboursements, annuelle. La signature des contrats interviendra le 30 octobre prochain avec une date d'effet immédiate.

Elle donne lecture du projet de délibération.

DELIBERATION 18/08/02 : EMPRUNTS CRÉDIT AGRICOLE

Il est rappelé que la Commune bénéficie de prêts accordés par le Crédit Agricole Sud-Est, que lors du précédent conseil municipal et du rapport de la commission Finances, il a été évoqué le sujet de la renégociation de ces prêts dont la charge financière sur les 2 emprunts actuellement est de 73 536,77 € sur des durées de 15 et 10 ans de remboursements.

Après rencontre avec des interlocuteurs du Crédit Agricole sur cette question, la proposition suivante relative à l'étalement des 2 emprunts est soumise à la Commune de Tramoyes :

Révision des taux pour les emprunts contractés le 5/02/2014 :

400 000 € sur 15 ans à 3.30 % (restauration de la salle des Fêtes)

141 420 € sur 10 ans à 2.75 % (acquisition parcelle A 779 « SILO »)

L'annuité totale pour ces 2 prêts est de 50 453.- €

Le ré-étalement de la dette proposé sur 14 ans permet à la Commune de ne pas augmenter la charge financière. Les indemnités de remboursements s'élèvent à 73 655,29 € comparées à 73 536,77 €. Le taux de crédit quant à lui est ramené à 1.39 %.

Il est proposé au conseil d'accepter la proposition du Crédit Agricole sur les montants des prêts accordés à la Commune au taux de 1.39 % pour un prêt de 427.380.58 € au taux de 1,39 % sur une durée de 168 mois, soit 14 ans avec une échéance de 33 804.76 € annuelle permettant de dégager un apport en trésorerie de 16 648,- €/AN.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole pour une fréquence annuelle des échéances à 33 804.76 €
- . AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. SUBVENTIONS AU SOU DES ÉCOLES

Mr le Maire rappelle qu'en raison du calendrier électoral, il n'a pas été inscrit au Budget, la répartition des subventions aux Associations. Il informe que cette demande de subvention a été sollicitée en novembre 2017.

DELIBERATION 18/08/03 : SUBVENTION DU SOU DES ÉCOLES

Il est exposé au conseil que l'association du « SOU DES ÉCOLES » avait demandé une subvention de 800 € en novembre 2017. L'attribution de cette subvention leur avait été confirmée. Cette subvention sert notamment à financer les transports scolaires lors des sorties organisées par l'équipe enseignante. Nous demandons au conseil municipal de voter cette subvention pour l'année 2018.

VU la demande de subvention du Sou des Écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suivant l'avis de la Commission des Finances, à l'unanimité

- DECIDE d'octroyer une subvention de 800 €
- AUTORISE le Maire à effectuer le paiement au compte 6574 du Budget Communal.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mme Larouzee-Cervantes étant membre de l'Association du Sou des Écoles, cette dernière n'a pas pris part au vote.

7. DEMATERIALISATION

Mr le Maire informe que le contrat Adullact, nécessaire à la télétransmission des actes arrive à échéance le 31 décembre prochain. Le Centre de Gestion de l'Ain a retenu la Société DOCAPOST en qualité de plateforme pour le dépôt des actes. Il souligne qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention.

DELIBERATION 18/08/04 : DOCAPOST : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ET DÉMATÉRIALISATION

Il est rappelé la délibération en date du 25/02/2013 décidant de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, autorisant le Maire à signer électroniquement les actes transmis, donnant accord pour accéder aux services S2 LOW / ADULLACT, autorisant la convention avec la Préfecture de l'Ain et, autorisant la délivrance des certificats numériques.

VU la délibération en date du 17/03/2014 autorisant l'avenant à la convention pour procéder à la télétransmission de tous les actes au contrôle de légalité et ainsi accepter la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La dématérialisation de la comptabilité publique – PES V2 :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers. Il est donné lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01, jointe à la présente note de synthèse.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE de rédiger un avenant relatif aux services S2LOW/ADULLACT actuellement en cours afin de clore tous services via cette plateforme.
- APPROUVE la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- AUTORISE M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

8. SERVITUDES DE PASSAGE - ACTES ADMINISTRATIFS

Mme Noiray rappelle à l'Assemblée la délibération du 5 septembre dernier relative à la rédaction des actes administratifs portant sur les servitudes liées au passage de canalisations publiques sous 18 terrains privés. Elle précise qu'en complément, il y a lieu d'établir une nouvelle délibération autorisant Mr le Maire à engager la dépense liée aux actes, à savoir 1 euro symbolique par parcelle.

DELIBERATION 18/08/05 : SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE TOUT À L'ÉGOUT

Il est rappelé au conseil la délibération du 5 septembre 2018 qui autorisait le Maire à faire rédiger et signer les actes administratifs afin de régulariser le passage de canalisations publiques sous 18 terrains privés,

avant réhabilitation des canalisations d'assainissement de priorité 1 du schéma directeur d'assainissement, cette délibération n'est pas suffisamment précise.

Ces actes administratifs seront établis à la diligence et aux frais exclusifs de la Commune.

La servitude de chacune des parcelles concernées par l'acte administratif sera consentie à l'euro symbolique. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget assainissement de l'exercice en cours.

Le conseil, Oui les explications de Mme le rapporteur, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de régularisation du passage de canalisations publiques sous terrains privés par acte administratif, avant réhabilitation des canalisations d'assainissement de priorité 1 du schéma directeur d'assainissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire :
 - à faire rédiger et signer les actes administratifs afférents.
 - à mandater la somme d'un euro pour chaque parcelle concernée par les actes administratifs aux propriétaires de chacune des parcelles. Les sommes seront prélevées sur le budget assainissement de l'exercice en cours.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

9. PROJET DE FUSION DE QUATRE SYNDICATS D'EAU

Mme Noiray informe le Conseil du projet de fusion des 4 Syndicats d'eau dont le SIEP Dombes Saône. La nouvelle appellation serait le Syndicat Dombes Bresse Saône.

DELIBERATION 18/08/06 : PROJET DE FUSION DE 4 SYNDICATS DONT LE S.I.E.P. DOMBES SAÔNE

Conformément à l'article L 5212-27 du code CGCT, l'arrêté portant projet de périmètre est notifié aux maires des communes et aux présidents des communautés de communes membres des syndicats inclus dans le projet de périmètre afin de recueillir l'avis du conseil municipal.

M. le Maire expose que M. le Préfet, par courrier notifié en date du 27/08/2018 a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence Eau Potable.

M. le Maire indique que les quatre syndicats intercommunaux, à l'unanimité des comités moins une abstention, ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône » et son siège sera basé à Civrieux.

VU la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,
VU le projet de fusion envisagé entre les syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne,

VU le projet de statuts concernant le futur syndicat mixte joint à la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

10. SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL - DISPOSITIF RURALITÉ

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'une possibilité de subvention d'équipement appelée « dispositif Ruralité » est proposée à certaines communes selon leur strate.

Il informe que la commune a l'opportunité d'utiliser les sommes pouvant être allouées, avant la fin de l'année. Pour ce faire, le dossier de demande de subvention doit être déposé auprès du Conseil Régional au plus tard le 15 octobre 2018 et les travaux devront être commencés avant le 31 décembre 2018.

Il propose à l'Assemblée, le projet de terrain Multisports (photos et devis).

Il souligne que les projets peuvent être subventionnés (toutes subventions confondues) jusqu'à hauteur de 80 % du montant HT selon les cas (règles européennes).

Mr le Maire présente au Conseil des images du projet, et souligne que le site resterait à définir :

- à proximité de l'école (et pourrait être ouvert aux scolaires)
- vers le plateau sportif (à côté des tennis).

Mme Fillion souligne que ce projet répond à l'attente de la population. Elle rappelle que ce sujet avait déjà été travaillé. Des groupes de travail peuvent être créés pour l'élaboration de ce projet.

Mr le Maire rappelle que cette délibération autoriserait le dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

De plus, il informe que le Sénateur Mr Chaize est présent aux commissions d'attribution et pourrait porter le dossier.

Mr Goncalves s'interroge sur le projet, afin de ne pas « s'emballer » sur un petit projet et pense que ce serait au détriment du cœur de village.

Mme Sarazin demande si l'on a suffisamment de recul pour implanter un city stade à un endroit précis.

Mr Coursio note que cet équipement manque au village.

Mme Noiray souligne que le colombarium a demandé 2 mois de travail. Trois possibilités s'offrent à la Municipalité :

1. on persiste
2. on trouve un autre projet comme une aire de jeux
3. on étudie le dossier plus en amont

Mr Coursio propose de ne pas solliciter cette aide et la garder pour un autre projet.

Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le projet à présenter.

Mr Cruizat note que le projet le plus attendu est le city stade.

A l'unanimité, l'Assemblée opte pour le projet suivant, dans l'ordre de recevabilité de la subvention :

- 1 - City Stade
- 2 - Cimetière
- 3 - Aire de jeux

DELIBERATION 18/08/07 : CITY STADE - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL

Il est exposé au Conseil la possibilité de solliciter le Conseil Régional au titre du dispositif Ruralité de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet de construction d'un City Stade d'un montant global estimé à 43.750,00 euros H.T.

Mr le Maire présente à l'Assemblée le projet éligible à cette subvention.

Le Conseil,
Où les explications de Mr le Maire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à solliciter le Conseil Régional au titre du dispositif Ruralité pour le projet de construction d'un City Stade et à signer tout document relatif à ce dossier.

<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Avant de clore la séance, Mr le Maire remercie Mme Decamp qui a assuré le Secrétariat Général depuis juin dernier. Mme Fillion s'associe à ces remerciements notant le travail réalisé par cet agent.

La séance est levée à 0 h 15